



La principale

Circulaire aux personnels A.T.O.S

ELECTIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE

Elles auront lieu :

le vendredi 7 octobre 2022 de 9 h 00 à 13 h 00.

au bureau de vote :

***Collège : 17, Rue de la 1^{ère} DFL - SAINT-MANDE.
Secrétariat de l'intendance***

Ci-joint un bulletin de vote

IMPORTANT

Pour être valable, votre bulletin de vote ne doit comporter ni panachage, ni radiation.

Vote par correspondance :

- Utilisez les deux enveloppes, ci-jointes.
- Le bulletin de vote sera glissé dans l'enveloppe vierge (*bulle*). Cette enveloppe sera placée dans l'enveloppe pré-imprimée que vous aurez à compléter au verso par votre nom, votre adresse et votre signature.

La signature est indispensable

Tout pli ne portant pas les mentions prescrites sera déclaré nul.

Votre bulletin de vote pourra être envoyé par la poste ou déposé au secrétariat. Il devra, de toute façon, nous parvenir avant le ***vendredi 7 octobre 2022 à 13 h00***, au moment de la clôture du scrutin.

L'importance de ce vote ne doit pas vous échapper : il conditionne votre représentativité dans les conseils appelés à prendre des décisions au Collège.

Les facilités apportées par le vote par correspondance doivent vous inciter à voter très nombreux.

Le Chef d'Etablissement

E. MICHEL